



Le 10 septembre 2013

CT DGAC du 09 septembre 2013

Le CT DGAC s'est réuni hier sous la présidence du directeur général, Patrick Gandil. Voici les principales informations à en retirer :

Protocole 2013/2015 : décision du ministre avant fin septembre

Tous les personnels ont pu prendre connaissance de la déclaration du directeur général en CT qui a été diffusée par mail à tous les agents. FO s'est auparavant exprimé sur le protocole et chacun a les éléments et les appréciations des différentes parties pour juger du contenu.

Il est cependant à noter qu'un paramètre nouveau a été introduit par le gouvernement quant aux suites à donner à ce protocole. Au-delà des critères de validité définis par la loi de représentativité de 2010 (les signataires doivent représenter plus de 50% des personnels), il est question aujourd'hui d'une « part substantielle de représentativité pour chaque corps ».

Le DG a clairement signifié que son mandat (préparation, négociation et établissement de l'accord protocolaire) était arrivé à son terme et qu'au regard de ce critère supplémentaire l'appréciation de validité du protocole revenait exclusivement au gouvernement.

Dans ce contexte le DG a indiqué que :

- le cabinet du ministre recevrait tous les syndicats la semaine prochaine,
- le ministre prendrait sa décision sur les suites à donner avant fin septembre.

FO sera reçu au ministère le 17 septembre avec les autres signataires déclarés (CGT et CFDT). FO s'est exprimé en faveur d'une signature de l'accord et demandera clairement l'application du protocole dans sa version finale du 30 juillet 2013. Conformément à la loi de 2010 sur le dialogue social dans la Fonction publique la validité de ce texte est incontestable, les signataires représentant 57% des personnels et une part substantielle de chaque corps de la DGAC.

Après plus de 9 mois de négociations, il est désormais grand temps de conclure et de signer cet accord qui garantit le maintien de l'unité de la DGAC dans la Fonction publique d'Etat, la préservation et la promotion du service public français face aux visées ultralibérales de la Commission Européenne et des garanties pour les agents en cette période de restructurations de services.

Après avoir procédé à la mise à jour de textes relatifs à l'organisation des services, le CT a traité les questions diverses posées par FO.

Avancement de grade 2013

Le secrétaire général a indiqué, qu'après un nouveau contact avec la direction du Budget, le dossier devrait enfin se débloquer très prochainement. FO a rappelé l'urgence de ce dossier qui impacte tous les corps avec pour certains, des examens statutaires. Pour les TSEEAC, l'accès à la 2^{ème} qualification, prévue mi-octobre 2013, est conditionné par l'avancement au grade de principal.



Statut et nouvelle grille indiciaire TSEEAC, statut IESSA

Le statut TSEEAC a été validé par le Conseil d'Etat le 28 août dernier et est maintenant dans le circuit de publication. La DGAC annonce une mise en application imminente !
Il n'y aura pas d'application rétroactive contrairement à notre demande !

Le statut IESSA doit passer en Conseil d'Etat le 11 septembre.

NBI personnels techniques

Les textes permettant aux personnels ayant atteint 35 ans en 2012 sont toujours coincés au guichet unique Fonction publique/Budget et la DGAC n'a aucune échéance à communiquer quant à la mise en paiement !
Espérons que cela tardera moins que pour 2011 et que le paiement aura lieu avant la fin 2013.
Vive le guichet unique qui devait accélérer et simplifier les procédures !!

GIPA

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat 2011 sera payée sur les salaires d'octobre 2013.
La GIPA 2012 sera réglée sur les salaires de décembre 2013 ou janvier 2014.
En réponse à une question de FO, le SG a assuré que les personnels partis à la retraite la toucheraient également pour la période durant laquelle ils étaient en activité..

Mesure retraite ICNA

Les textes sont prêts depuis de nombreux mois et le SG a promis d'en accélérer la publication. Rien de nouveau, les textes sont conformes aux conclusions du GT.

Astreintes... et Energie !

Hormis la mise à jour des textes concernant les astreintes, la DSNA a remplacé le tour de permanence H24 des personnels de la centrale énergie du CRNA/SE par une astreinte. Cette mesure a été dictée par le manque d'effectif qui rend tout simplement impossible la supervision H24 de l'énergie. Pour FO, la nouvelle situation n'est pas satisfaisante en termes d'efficacité et de réactivité. Do et DSNA sont restés sourds à tous les arguments et toutes les discussions de ces derniers mois et gèrent la pénurie. Hélas, seul un incident « prouvera » la dégradation du service maintenant partiellement rendu !! **Pour FO un effectif de 6+1 agents n'est pas suffisant pour assurer les astreintes et suivre les divers travaux sur l'énergie. FO a également regretté le manque d'écoute de la Direction du CRNA aux diverses propositions des personnels de la centrale énergie. Dans ces conditions FO a refusé de participer au vote.**

Ciel unique SES2 +

Une importante réunion informelle des ministres des transports européens aura lieu les 15 et 16 septembre à Vilnius. Le ministre français doit y participer pour rappeler son opposition au projet SES2+ et notamment à la séparation structurelle opérateur/régulateur. Le DG nous a bien confirmé que pour le gouvernement français « toute formule détruisant la DGAC est inacceptable ». La position commune franco-allemande sur ce dossier obtenue suite à la grève européenne du 12 juin est très importante pour la suite.
FO poursuivra son action au niveau de l'Europe et au sein d'ETF afin de sécuriser et de pérenniser le modèle français.

